

VALORISEZ VOTRE TERRITOIRE

LE LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ...

PAR JÉRÔME CINEL,
DIRECTEUR D'INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE



*Territoire BIO Engagé et Etablissement BIO Engagé sont des labels, créés en 2012 par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, visant à récompenser l'atteinte des objectifs publics en termes de % de surfaces bio et d'introduction de produits en restauration collective.

« S'inscrire dans une démarche de labellisation Territoire BIO Engagé & Etablissement BIO Engagé*, c'est un acte fort en tant qu'élu. Cela permet de valoriser une priorité publique, le développement de l'agriculture biologique et de mettre en avant l'attractivité du territoire.

Cette labellisation a déjà participé à de belles réussites collectives : le processus permet souvent de dépasser les clivages agriculture bio / conventionnelle et de faire travailler ensemble les acteurs d'un territoire.

Aujourd'hui 150 communes sont labellisées ! Cela montre qu'atteindre 20% de produits bio en restauration collective et soutenir des conversions sur son territoire, c'est possible ! ».



Label pour les collectivités territoriales pour la surface et pour la restauration collective.



Label pour les établissements de type collèges / lycées / restaurants administratifs / cuisines centrales etc.

LES TROPHÉES BIO DES TERRITOIRES



Pour valoriser les initiatives locales en faveur du développement de l'agriculture biologique, l'Agence BIO et Les Eco Maires, en partenariat avec KissKissBankBank proposent « Les Trophées BIO des Territoires ». Ils ont pour objectif de soutenir le dynamisme des collectivités territoriales en faveur de l'agriculture biologique sur des projets à vocation éducative, sociale ou solidaire.

L'Agence BIO est la plateforme nationale d'information et d'action pour le développement de l'agriculture biologique française :

- pour faire connaître les évolutions de la production, de la consommation et des attentes des consommateurs en France et dans le monde,
- pour renforcer les connaissances du grand public sur l'agriculture biologique et ses produits et contribuer à la formation via des actions éducatives, pédagogiques et citoyennes,
- pour contribuer au développement des relations entre producteurs, transformateurs et distributeurs et soutenir les filières bio via le Fonds Avenir Bio.



Rendez-vous sur www.agencebio.org

AgricultureBIO • @agricultureBIO • @agriculture_BIO

Le contenu de cette plaquette représente le point de vue de l'auteur, uniquement et relève de sa responsabilité exclusive. La commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



MON TERRITOIRE BIO

Petit guide des raisons et moyens de développer le bio au sein de votre collectivité territoriale pour le bien de tous.



Le bio, bon pour (tout) le monde



CAMPAGNE FINANCIÈRE AVEC LE CONTRÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE



Enjoy it's from Europe = Plaisirs d'Europe

LE BIO EN QUELQUES MOTS

Une agriculture respectueuse de l'environnement....

La culture et l'élevage biologiques ont pour principe le respect de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air, de l'eau, des êtres humains et du bien-être animal. L'usage de produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides...) et d'OGM est exclu. Le rythme naturel des animaux est respecté, ils sont nourris avec des aliments bio et variés et ont accès au plein air et aux pâturages.

.... et de la qualité des aliments.

Les aliments bio sont généralement plus riches sur le plan nutritionnel*. De plus, le Programme National Nutrition Santé 4 recommande la consommation de produits végétaux bio (fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses).

C'est aussi un secteur en pleine croissance, créateur d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires.

* cf. Études Bionutrinet et AFSSA.

LE BIO EN CHIFFRES

2 MILLIONS

d'hectares cultivés en bio (certifiés et conversions)¹

155 347 EMPLOIS

directs en 2018 (en équivalent temps plein)²

9 FRANÇAIS SUR 10

ont consommé bio en 2018³

Et des Français qui souhaitent davantage de produits bio :

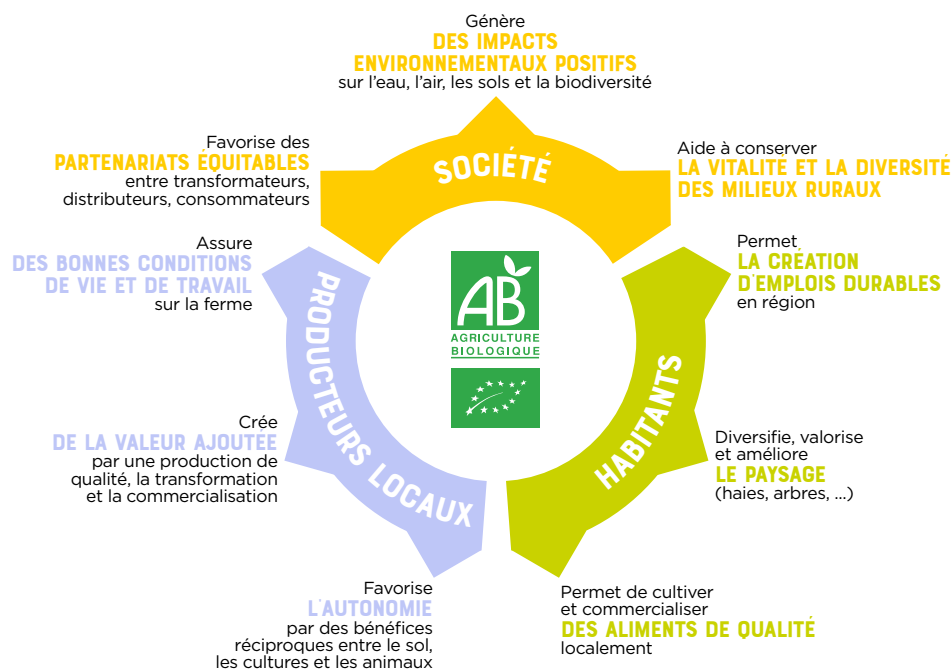
- **À 85%** en restauration scolaire
- **À 76%** dans les hôpitaux
- **À 74%** dans les maisons de retraite⁴

POUR 90% DES ÉLUS

L'introduction des produits bio en restauration collective est motivée par la volonté de valoriser des produits locaux, de lutter contre le gaspillage alimentaire, en ligne avec la politique de santé publique, de prévention et d'éducation menée dans leur territoire.⁵

LES BÉNÉFICES DU BIO SUR LE TERRITOIRE

Favoriser le développement du secteur biologique aura des répercussions positives sur l'ensemble des parties prenantes de votre collectivité territoriale, voire au-delà.



LES DISPOSITIFS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU BIO

Plusieurs programmes au niveau régional, national ou européen existent afin de vous aider à développer le bio sur votre territoire, notamment :

- **Les projets alimentaires territoriaux (PAT)** : des démarches de terrain, volontaires et collectives qui rassemblent plusieurs acteurs d'un territoire intéressés par la question de l'alimentation et qui peuvent être soutenus par le ministère en charge de l'agriculture.

Rendez-vous sur agriculture.gouv.fr

- **Le programme « lait et fruits à l'école » de l'Union européenne** : il permet d'obtenir une aide au financement de la distribution, pendant le déjeuner dans les restaurants scolaires, de fruits & légumes frais et/ou de lait & produits laitiers sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), notamment ceux issus de l'agriculture biologique.

Rendez-vous sur franceagrimer.fr

- **Les plans régionaux de développement de l'agriculture biologique** : ils ont été adoptés par de nombreuses régions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la vôtre.

Rendez-vous sur le site de votre conseil régional



LES OBLIGATIONS ET AMBITIONS AU NIVEAU NATIONAL

• La loi du 01.11.2018

« pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » prévoit un seuil de 20 % minimum en valeur de produits bio ou en conversion dans la restauration collective publique d'ici 2022.

• Le programme

« **Ambition Bio 2022** » porte l'ambition de parvenir à 15 % de surface agricole française cultivée en bio à horizon 2022.

L'EXONÉRATION FISCALE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT IMMÉDIAT

Les maires peuvent inciter les agriculteurs à se convertir au bio via un système d'exonération de taxes foncières sur le non-bâti pour les parcelles menées en agriculture biologique.

Rendez-vous sur eautbio.org pour découvrir le guide « **Comment les collectivités peuvent-elles s'engager sur le bio ?** »